



## BULLETIN MUNICIPAL N°22– 23/03/2023

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Christian BONNET ; Serge BARBASTE ; René ALIÈS ; Jean-Claude BARRAILLE ; Vincent COUSINIÉ ; Christophe ; BRENAC ; Thierry CALS  
Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Marie-Christine LAURES ; Sandrine EPIPHANE

Excusés : Mme Jocelyne GALINIER ; M Jean-Claude BARRAILLE  
Absent : M Thierry CALS

Le dernier procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

### Financement Opérations d'Investissement 2023

Monsieur le Maire rappelle les opérations d'investissement validées lors du précédent conseil en date du 26/01/2023 :

- Goudronnage (votée en juillet 2022)
- Panneaux de sécurité (votée en décembre 2022)
- Création d'un lieu de rencontre intergénérationnel avec aire de jeux inclusive (votée en janvier 2023)

Concernant les opérations ci-dessous, il est proposé le plan de financement correspondant

Dossier N° 4 – Chauffage École (voté en janvier 2023)

Montant HT 21 031.20 € (25 237.44 TTC)

ÉTAT – DSIL	8 412.48 €	40 %
Département	4 206.24 €	20 %
Auto-financement TTC	8 412.48 €	20 %

Dossier N° 5 – Aménagement salle communale (voté en janvier 2023)

Montant HT 10 713.29 € (12 855.95 TTC)

Département	3 749.65 €	40 %
Auto-financement TTC	9 106.30 €	60 %

Dossier N° 6 – Ordinateur École

Montant HT 21 031.20 € (25 237.44 TTC)

Auto-financement TTC	1 500 €	100 %
----------------------	---------	-------

Suite à de nouvelles informations de la Préfecture, nous pouvons bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % sur le programme « réserve incendie de Brugayroux » et « création d'un lieu de rencontre intergénérationnelle avec aire de jeux inclusives », il nous faut modifier la délibération 26012023\_01 comme suivant :

Dossier N° 1 – Réserve incendie Brugayroux

Montant HT 11 594.49 € (13 913.38 TTC)

État – DETR	5 097.24 €	50 %
Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet	2 898.62 €	25 %
Auto-financement	5 917.52 €	25 %

Dossier N° 2 – création d'un lieu de rencontre intergénérationnelle avec aire de jeux inclusive  
 Montant HT 54 950.75 € (65 940.90 TTC)

État – DETR	19 232.76 €	35 %
Région – FRI	13 737.68 €	25 %
Département	10 990.15 €	20 %
Auto-financement	21 980.31 €	20 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 2 voix par procuration), décide :

- D'inscrire les programmes au budget 2023
- De solliciter les aides comme ci-dessus mentionnées :

**Budget Communal 2022**  
**Approbation du compte administratif**

Sous la présidence de Martine CROS, conseillère, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal. qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement résultat de clôture**

Excédent de clôture ..... 235 033.21 €

**Investissement résultat de clôture**

Déficit de clôture ..... - 26 565.19 €

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (dont 2 voix par procuration) le compte administratif du budget communal 2022

**AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2022**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité (dont 2 voix par procuration) d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Fonctionnement Dépenses		Recettes	
		002 résultat reporté	
			208 468.02
Investissement Dépenses		Recettes	
001 résultat reporté		1068 excédent de fonctionnement	
	26 565.19		26 565.19
		Total Résultat de clôture de fonctionnement	235 033.21

**Compte de Gestion communal 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (dont 2 voix par procuration) le compte de gestion communal du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Vote des taux d'imposition des taxes locales**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2023, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 238 584 € ;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les taux des taxes pour 2023,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (dont 2 voix par procuration).

- Décide d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales de 1% pour 2023.
  - Foncier bâti = 49.88 %
  - Foncier non-bâti = 68.91 %
- • Taxe d'habitation résidence secondaire = 7.96 %

### **Accueil périscolaire Tarifs interclasse et repas cantine**

Vu la nouvelle convention territoriale globale (Ctg) signée entre la commune et la CAF, qui a pour objectif de soutenir les prestations ALSH sans hébergement sur des périodes scolaires, périscolaires, extrascolaires.

Pour pouvoir prétendre aux aides potentielles et proportionnelles aux charges de gestion de la garderie, il conviendrait d'appliquer de nouveaux tarifs de garderie et de cantine sur la période méridienne.

Il est proposé de séparer le coût du repas cantine et celui de l'interclasse par tranche du coefficient familial sans que le total global ne dépasse le tarif du repas cantine en vigueur.

Soit :

Cantine	Garderie méridienne	Total	Coefficient
3.20	0.35	3.55	1 <sup>ère</sup> tranche
3.20	0.40	3.60	2 <sup>ème</sup> tranche
3.20	0.45	3.65	3 <sup>ème</sup> tranche

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 2 voix par procuration) :

- Décide d'adopter la proposition des nouveaux tarifs.
- Dit qu'ils seront mis en place au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Demande la modification des arrêtés des régies concernées

### **Vente de terrain Malacan Parcelle n° F0098 – 74m<sup>2</sup>**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil présents, qu'une demande d'achat a été faite par M et Mme BOSSUWE, habitant à Malacan.

Ils souhaitent acquérir une partie de la parcelle F0098 pour une surface de 74m<sup>2</sup> qui jouxte leur propriété.

Après délibération, le conseil municipal décide : (dont 2 voix par procuration) :

- La cession d'une partie de la parcelle F00098 au prix de 10 €/m<sup>2</sup> net à M BOSSUWE Philippe et Mme TIREL Carole, épouse BOSSUWE ;
- Que les frais relatifs à la transaction (Notaire et éventuellement, les frais de mainlevée hypothécaire, frais de bornage) soient à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise M le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier

## Questions diverses

- Renouvellement de la convention « l'École rencontre les arts de la scène » avec la ligue de l'enseignement – FOL du 30/06/23 au 30/06/26.  
Le conseil municipal à l'unanimité (dont 2 voix par procuration) accepte le renouvellement de ladite convention.
- La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet a mené une étude sur le terrain à côté de l'école, en vue de son urbanisation. Le propriétaire doit réfléchir à cette proposition.
- L'Agence Régionale Energie Climat propose de répondre aux interrogations du public sur les sujets éoliens et photovoltaïques lors d'une réunion publique.
- Une enquête publique sera ouverte pour le recensement des chemins ruraux.
- Une page Facebook sera ouverte pour partager des informations communales.
- Lieu d'accueil intergénérationnel : un questionnaire sera distribué sur la commune.
- Remerciement à M Blattes qui nous a aidés à trouver une benne d'occasion pour notre camion.

## NOUVEAU SUR NOAILHAC

Commune de stationnement  
NOAILHAC  
Place Paul Granaud

BARBARO SERGE  
1 Rue Gérard De Boisseson  
81490 Noailhac



**Toutes Distances 7j/7 & 24h/24**

**-Liaisons gares et aéroports**

**-Assistances France et Etranger  
7j/7 & 24h/24**

**-Transport professionnel et privé**

**-Circuits touristiques**

**-Evènementiel, Soirées, Hotels**